

IN **FO** Isère

la force syndicale

Bulletin d'information de l'Union Départementale des syndicats Force Ouvrière de l'Isère



ISSN 0338-5701



9 770338 570100
CPPAP 0727 S 05801

Prix : 0,80 €
Abonnement 1 an : 3,20 €

N°177- 3ème trimestre 2024

SOMMAIRE

Sommaire	p2
Editorial	p3
Un repreneur pour Photowatt ?	p4-5-6
Rhenus logistics	p7
Mobilisation à FO Com Isère	p8-9
FO m'TAG : non à la maltraitance sociale	p10
Dossier santé	p12-13-14-15-16
Une rentrée scolaire sous tension	p18-19
Emplois menacés chez Valéo	p20-21
D'où viennent les énormes profits ?	p22-23
Mobilisation à venir des retraités	p24
Conseils à un jeune camarade	p25
UL Bourgoin-Jallieu ; Permanence juridique	p26
Communiqués de l'UD FO 38 et du CCN	p27
25 novembre : les salariés des TPE votent	p28



UNION DÉPARTEMENTALE FO 38

vous accueille tous les jours
de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h,
le vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h

Pour nous joindre :
04 76 09 76 36 / udfo38@fo38.fr
Bourse du Travail
32 Avenue de l'Europe
38030 Grenoble cedex 02

Attention nouvelle adresse

UL BOURGOIN-JAILLIEU
5 Place Saint Michel - 38300 BOURGOIN-JAILLIEU
Permanence sur rendez-vous
04 76 09 76 36

UL LA TOUR DU PIN :
11 Boulevard Gambetta - 38110 LA TOUR DU PIN
Permanence sur rendez-vous
04 76 09 76 36

UL VIENNE :
2 Chemin des Aqueducs - 38200 VIENNE
Permanence sur rendez-vous
06 49 34 63 92
fo.ulvienna@laposte.net

UL VOIRON :
Place Jacques Antoine Gau - 38500 VOIRON
Permanence sur rendez-vous
04 76 05 52 04
ulfovoiron@gmail.com

UDR38 (Union des Retraités FO 38)
Permanence sur rendez-vous
04 76 09 76 36
udr@fo38.fr

AFOC 38 (Association FO des Consommateurs)
Permanence sur rendez-vous
04 76 09 97 76 - 06 11 96 57 97
afo38gre@laposte.net

INAS (pour vos dossiers retraites)
Permanence sur rendez-vous
04 76 33 81 40
grenoble@inas-atief.com

UD FO Isère
Bourse du Travail - 32 avenue de l'Europe
38030 Grenoble cedex 02
TEL. 04 76 09 76 36
udfo38@fo38.fr

Directeur de publication
Philippe BEAUFORT

Impression
CONCEPT6 COMMUNICATION
38100 Grenoble

ÉDITORIAL



La commission exécutive de l'Union Départementale FO de l'Isère s'est réunie le lundi 30 septembre. Elle a fait le point sur la situation générale et sur les revendications après le Comité Confédéral National.

Alors que les salariés se sont massivement rendus aux urnes pour exprimer le rejet de sa politique, le président de la République a usé à nouveau du déni de démocratie comme il l'a fait avec la réforme des retraites en reconduisant le gouvernement « démissionnaire », y compris à la faveur de la « trêve olympique », en reconduisant surtout une politique qui se heurte frontalement aux revendications des salariés. L'ex ministre de l'économie et des finances a préparé la loi de finances pour 2025 et ce sont 40 milliards d'euros d'économie qui doivent être réalisés !

Les actionnaires du CAC 40, eux, se sont répartis 73 milliards en juin au titre de 2023. La France est le pays où le nombre de milliardaires ne cesse de croître. Les entreprises bénéficient d'aides à hauteur de 200 milliards d'euros : aides directes de l'état (20%), exonérations de cotisations sociales (40%), baisses d'impôts ou niches fiscales (40%). Et sans contrepartie, ce que FO condamne.

La loi de financement de la Sécurité Sociale 2025 a été adoptée par le conseil de la CNAM en l'absence d'un ministre en exercice : 1,56 milliards d'économies avec 30 mesures visant à « gagner en sobriété » !

La réforme de l'assurance chômage a bien été suspendue, mais le président souhaite sa mise en application avant décembre ! Et il insiste pour une nouvelle loi travail !

L'UD FO Isère dénonce les politiques d'austérité de ce gouvernement envers les services publics, visant à dégrader les conditions de travail et de vie des fonctionnaires, comme elle dénonce toutes les attaques contre les salariés, les chômeurs, les retraités, qui ont de plus en plus de mal à vivre dignement.

Nos revendications demeurent :

- Augmentation générale des salaires, des pensions et des minimas sociaux. Retour à l'échelle mobile des salaires ;
- Abrogation immédiate de la réforme des retraites ;
- Cessez le feu immédiat à Gaza ! Arrêt des combats en Ukraine et en Russie ;
- Défense de la protection sociale collective ;
- Arrêt de la destruction des services publics ;
- Abandon de la réforme de l'assurance chômage ;
- Défense des libertés syndicales et du droit de grève

L'urgence est bien à ce que l'ensemble de nos syndicats se mettent en ordre de marche pour les prochaines échéances électorales que sont les élections TPE (du 25 novembre au 9 décembre 2024) et des représentants dans les Chambres d'Agriculture (début 2025).

Conformément à la résolution de CCN de Carcassonne des 24 et 25 septembre derniers (cf page 27)

Un meeting parisien à caractère national est organisé l'après-midi du SAMEDI 26 OCTOBRE 2024 à la Maison de la Mutualité 24 Rue Saint-Victor

Ce meeting doit être une réussite. Inscrivez-vous auprès de l'UD par email (udfo38@fo38.fr)

Philippe BEAUFORT

Le 8 octobre 2024

Photowatt à Bourgoin-Jallieu : l'intersyndicale dit non au repreneur



Communiqué de presse du CSE le 6 septembre 2024

Photowatt, entreprise historique du photovoltaïque, a été rachetée en 2012 par EDF Renouvelables (EDF R). L'entreprise a toujours connu des difficultés liées au contexte mondial du photovoltaïque (quasi-monopole chinois) et à l'absence de volonté européenne de protéger cette industrie. Depuis 2020, EDF R a affiché au grand jour sa volonté de se séparer de sa filiale Photowatt.

Dans le même temps, EDF R a conduit des fermetures d'ateliers et des plans sociaux successifs. Les effectifs ont diminué de moitié depuis la reprise de Photowatt par EDF R. Autrefois complètement intégré, Photowatt ne compte plus qu'un seul atelier de découpe de plaques de silicium. La société compte aujourd'hui 170 salariés qui ont toujours su s'adapter aux fréquents bouleversements industriels et sociaux. Les salariés ont toujours défendu leur place au sein du groupe EDF et se sont battus à plusieurs occasions contre des projets de reprise non pérennes.

Début 2023 Carbon (start-up lyonnaise qui a un projet de giga-usine PV à Fos-sur-Mer) a débuté des discussions avec EDF Renouvelables pour la reprise de Photowatt. Malgré l'échec des premières négociations, les discussions ont toujours continué. Ces discussions se sont accélérées pendant l'été.

Nous attendons la semaine prochaine la confirmation que Carbon a fait une offre à EDF R. Le projet Carbon One annoncé à Choose France en mai est la reprise de Photowatt.

Le projet Carbon One (500 MW de modules) ne constitue pas une solution pérenne pour les salariés de Photowatt car le contexte international du marché photovoltaïque s'est encore dégradé depuis 2023 :

- Les prix restent historiquement bas. De fait, l'écart de prix entre les productions chinoises et européennes se creuse,
- Il n'y a aucune certitude sur la mise en place de mécanismes de protection aux niveaux français et européen,
- Ces 6 derniers mois, plusieurs usines d'assemblage de modules ont fermé en Europe (Systovi et Recom-Silla en France, Meyer-Burger et Solarwatt en Allemagne, Norwegian Crystal et Norsun en Norvège, etc).

De plus les salariés n'ont pas de garantie sur la santé financière de Carbon et sur leur capacité à assumer des levées de fonds privés conséquentes pour la reprise de Photowatt et pour leur propre projet à Fos-sur-mer. D'ailleurs la presse a relayé des problèmes de gouvernance financière ces derniers mois et des procès sont à venir en 2025. Les chances de réussite du projet Carbon One sont minces. D'ailleurs EDF R finance en grande partie l'opération de reprise pour adapter le site au projet car Carbon n'en a pas les moyens. Dans ce contexte, les salariés considèrent qu'EDF R cherche à soigner son image en déléguant la fermeture de Photowatt à un tiers.

Les salariés se rassembleront lundi 09/09 de 12 à 14h sur le parking de Photowatt pour exprimer leur opposition à la cession subventionnée par EDF R à Carbon. Bruno Fyot, président de Photowatt et directeur général délégué d'EDF Renouvelables est attendu sur site à partir de 13h.

Nous convions la presse à ce rassemblement.

Les représentants du personnel de l'intersyndicale CFDT, CFE-CGC, CGT et FO



Photowatt à Bourgoin-Jallieu : l'intersyndicale dit non au repreneur

« Nous exigeons l'ouverture immédiate de négociations sérieuses avec les organisations syndicales, qui ont été jusqu'à présent négligées.

En cas de réponse défavorable ou de refus d'engager des discussions sérieuses, nous serons contraints de prendre les mesures nécessaires pour faire entendre nos revendications. »

L'intersyndicale CFDT, CFE-CGC CGT, FO

Quelques infos données lors de la permanence à l'UL de Bourgoin-Jallieu par Yvan, délégué syndical FO :

Perte de 500 millions d'€ sur 12 ans. Les panneaux solaires sont environ 50% plus chers que ceux proposés par la concurrence Chinoise

La cession à Carbon se fait pour 1€.

Rencontre avec l'expert-comptable, pris en charge à 100% par la Direction.

Le CSE prend en charge un avocat d'EDF-ENR. Forfait de 5500 € pour tous. Il prend 1800 € par démarche de recours.



Depuis ce lundi 14 octobre,
les salariés de Photowatt
sont en grève illimitée.



Photowatt à Bourgoin-Jallieu : l'intersyndicale dit non au repreneur

Dans le communiqué national de Force Ouvrière



CESSION DE PHOTOWATT À CARBON : FO ÉNERGIE DIT NON ET SURTOUT PAS DE CETTE MANIÈRE

Communiqué

Septembre
2024

La cession de PHOTOWATT par le Groupe EDF à la start-up CARBON devrait être prochainement annoncée. Cette décision est largement rejetée par les salariés de PHOTOWATT, et ceci pour de bonnes raisons. Cette entreprise du Groupe ne peut se contenter d'être absorbée par une start-up, dont les financements ne sont pas encore sécurisés et qui n'a qu'une expérience limitée dans le domaine du solaire. Or, ce secteur exige de l'expérience, de la R&D, et des financements importants, autant d'opportunités que le Groupe EDF a refusé d'offrir à PHOTOWATT, malgré les compétences reconnues de sa R&D par exemple.

Ces revendications de FO Énergie rejoignent les souhaits suivants des salariés, qui se sont massivement exprimés lors d'un sondage (94,1 % de participation) organisé par les élus du CSE de PHOTOWATT, du 28 août au 1^{er} septembre :

- 78,6 % (125 personnes) des salariés sont en faveur de l'arrêt de l'activité avec un plan de reclassement chez EDF ou un accompagnement à l'extérieur du groupe.
- 8,8 % (14 personnes) des salariés se montrent indécis et souhaitent se rallier à la majorité.
- 12,6 % (20 personnes) des salariés soutiennent le projet Carbon, mais avec des négociations de mesures sociales ambitieuses.

Ces résultats démontrent que les salariés sont massivement opposés au projet Carbon.

FO Énergie soutient PHOTOWATT et demande à la Direction du Groupe EDF d'écouter les revendications des salariés et de faire pression sur l'État français pour sauver notre dernier fleuron de l'industrie solaire.

Syndicat Force Ouvrière Rhenus Logistics France Blocage de ronds-points à St-Quentin

Petit retour sur le mouvement lancé par la fédération transports et logistique sur le lyonnais en avril passé.

« L'appel fédéral national a été lancé le 2 avril pour peser sur les négociations des grilles de salaires de branche de la convention Logistique du lendemain, alors que le patronat arrivait avec des propositions dérisoires et inacceptables.

Nous avons "filtré" l'entrée du parc logistique de Chesnes à Saint-Quentin Fallavier pendant 2 heures et demie - parce que bloquer, c'est interdit en Macronie. Nous étions une dizaine d'adhérents FO à bloquer des ronds-points de 8h00 à 12h30. Nous nous sommes plutôt bien débrouillés et avons été efficaces malgré la faible participation. ☒ Une journaliste du Dauphiné Libéré est venue. Nous avons également eu le droit à notre escorte personnelle de gendarmes, qui à un moment, étaient, huit. Pour dix manifestants ! Mais tout a été très convivial avec eux. »



Barrage filtrant au matin du mardi 2 avril à Saint-Quentin Fallavier

« Puis nous avons fait un petit mouvement devant chez SPI log, les jeunes camarades souhaitaient se faire reconnaître et respecter de leur direction.

Les deux revendications principales sont claires :

Pour l'augmentation de la grille des salaires et le maintien du droit de grève sans restriction. »

... Epilogue, transmis par des camarades de Rhenus : « On revendiquait 150 euros par trimestre, on a finalement obtenu 75 euros. Ce n'est pas ce qu'on voulait, mais ce n'est pas rien. »

FO COM : LES ÉLECTIONS CSE À LA POSTE SE PRÉPARENT

La Poste était historiquement un service public sous la gestion directe de l'État, intégré dans une administration appelée les Postes, Télégraphes et Téléphones (PTT). En 1991, La Poste devient une entreprise publique autonome. Au début des années 2000 La Poste cesse définitivement de recruter des fonctionnaires. Puis, en 2010, elle se transforme en société anonyme. Le 1er novembre 2024 marquera un tournant pour La Poste avec la mise en place des premiers Comités Sociaux et Économiques (CSE), symbolisant la fin du processus de privatisation. Depuis les ordonnances Macron de 2017, cette mise en place des CSE s'impose à toutes les entreprises privées de plus de 11 salariés au plus tard le 1er janvier 2020. La Poste, ayant bénéficié d'une dérogation en raison de son histoire particulière et de son fonctionnement, est la dernière entreprise à adopter ce nouveau système d'instances de représentation du personnel. Cela marque la fin d'une ère et le début d'un nouveau cadre de dialogue social pour les quelques 170 000 postiers.

Jusqu'à présent, les relations sociales à La Poste étaient régies par des instances issues de la fonction publique : Le Comité Technique (CT) : environ 150 instances dans le groupe - émettait des avis sur les réorganisations et les questions relatives aux collectifs de travail.

Le CHSCT (santé, de sécurité et des conditions de travail) : plus de 600 comités actuellement en activité.

De plus diverses commissions nationales et locales : CDSP (Commission du Dialogue Social de La Poste), RDSL (Réunion de Dialogue Social Local), des plénières pour chaque projet de réorganisation, et d'autres réunions bilatérales entre la direction et les syndicats.

Dès demain, le dialogue social sera concentré au sein de 32 CSE d'établissement (CSE-E) et d'un CSE central, répartis par branches d'activités et zones géographiques. Les postiers de l'Isère seront désormais représentés au sein de plusieurs CSE régionaux et nationaux. Les agents de la Branche Courrier, comme les facteurs, feront partie du CSE Auvergne Rhône-Alpes basé à Lyon.

- Les agents de la Branche Grand Public (BGPN), comme les chargés de clientèle, seront rattachés au CSE Sud-Est, dont le siège est à Marseille.

- Les agents de la Plateforme Industrielle Courrier de Sassenage (centre de tri/branche DEX-CIL) seront représentés par un CSE national à Paris.



FO Com a tenu son AG régionale le 2 juillet à Grésy sur Isère

Le bilan moral présenté par Jean-Paul Baron, secrétaire territorial de FO COM ALPES, a été adopté à l'unanimité.

Dans le rapport de trésorerie : « Le nombre d'adhérents reste stable grâce à la reprise de nouvelles adhésions d'actifs qui contrebalancent les démissions. La trésorerie se porte bien, malgré la baisse des subventions de la région. »



FO COM : LES ÉLECTIONS CSE À LA POSTE SE PRÉPARENT



Chaque organisation syndicale représentative nommera des délégués syndicaux (DS). Ils représenteront leur organisation syndicale auprès de l'employeur et auront pour mission de revendiquer et de négocier sur le périmètre de leur CSE-E. Les élus aux CSE pourront également désigner des représentants de proximité (RPX) pour servir de relais sur le terrain. Il y aura un RPX pour 100 postiers.

Face à ces changements qui s'imposent à nous, FOcom est pleinement mobilisé. Ses listes FO ont été déposées dans chacun des CSE-E.



Les listes des candidats sont actuellement affichées sur les sites, et le scrutin aura lieu du 9 au 14 octobre par vote électronique. En Isère, 12 militants FOcom38 se présentent pour être élus dans différents CSE.

Le syndicat FOcom de l'Isère est un syndicat actif et en développement, nous avons des nouveaux adhérents tous les mois. Nous sommes tous investis dans cette campagne électorale, avec de tout nouveaux adhérents qui commencent à militer.

Nous avons l'habitude de parcourir le département toute l'année pour rendre visite aux collègues dans les services, sur la centaine de lieux de travail postaux différents, sans attendre une campagne électorale. Toutefois, depuis la rentrée, nous avons redoublé d'efforts pour occuper le terrain, informer sur les changements à venir, distribuer tracts et goodies et appeler à voter FO !



**MTag : l'intersyndicale
prépare la mobilisation
face à la maltraitance sociale
et la dégradation du service**



Le 17 septembre les syndicats de MTag (FO, Sud Solidaires, Unsa-Saps et CFE-CGC) ont écrit aux présidents de la société, du Smmag et de la Métropole de Grenoble. Ils dénoncent « une stratégie financière qui engendre maltraitance sociale et dégradation du service ».

Ils demandent à les rencontrer en urgence.

Leur constat : « Depuis la sortie de la crise sanitaire, l'articulation entre les objectifs financiers et l'organisation mise en œuvre par la direction engendre une véritable maltraitance sociale. Les différents plans d'économies validés ont entraîné une dégradation du service rendu aux usagers et une détérioration de nos conditions de vie au travail. »

L'intersyndicale dénonce : « Malgré de nombreuses interventions et des indicateurs sociaux alarmants, nos revendications n'ont pas été prises en compte, et aucune solution durable n'a été proposée pour mettre fin à cette stratégie fallacieuse et à la maltraitance sociale qui en découle. »

Fernando Martins, délégué syndical FO, a déclaré au Dauphiné Libéré : « Cela fait trente ans que je travaille à la Tag et je n'ai jamais vu ça. Cela fait des mois et des années que l'on alerte les élus sur cette situation explosive. Ils sont en train de foutre en l'air l'outil. Depuis la crise sanitaire, il y a eu moins d'embauches alors qu'il y a des candidats. Nous sommes en sous-effectifs. Et pour la première fois, un plan de transport adapté (une baisse de l'offre de transport) a été mis en place au mois d'août et au moins jusqu'à la fin novembre pour pallier ce sous-effectif. »

Dans la lettre ouverte, les syndicats donnent des éléments accablants : « Baisse des effectifs du personnel de M TAG, augmentation de la productivité des agents, recours croissant à la sous-traitance low-cost au détriment d'emplois de qualité et durables, réduction de l'offre pour les usagers accompagnée d'augmentations tarifaires, telles sont les grandes lignes de ce nouveau contrat d'OSP, pour lequel tous les membres du Comité Social et Économique s'étaient prononcés CONTRE.

Discourir dans les médias sur un nouveau contrat d'OSP (contrat d'obligation de service public) avoisinant le milliard d'euros pour les transports en commun nous paraît en total décalage avec la réalité sociale que vivent les agents de M TAG. »

Les syndicats préviennent : « Si nous ne pouvons exposer de vive voix nos préoccupations et propositions pour améliorer cette situation, nous n'aurons d'autre choix que de nous préparer à une forte mobilisation. »



FAVORISONS L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET SPORTIVE EN MILIEU PROFESSIONNEL



89 % des salariés estiment qu'une entreprise qui propose des activités sportives à ses salariés est une entreprise qui veille à leur bien-être*. Les bienfaits de l'activité physique et sportive (APS) sont nombreux en matière de santé physique, mentale et sociale. Le Groupe VYV vous propose un accompagnement sur mesure, adapté à votre secteur d'activité et aux besoins des salariés, pour mettre en place des dispositifs de prévention et des activités sportives.

Des bénéfices personnels et professionnels

31 % des salariés ne pratiquent aucune activité physique*. Pourtant, une pratique régulière comporte de nombreux bénéfices aussi bien personnels que professionnels. Elle réduit le risque de tomber malade ainsi que les douleurs et troubles musculosquelettiques, elle permet une meilleure gestion du stress et diminue la sédentarité. La pratique d'une activité sportive en milieu professionnel facilite la conciliation des temps de vie des salariés, favorise le bien-être au travail et permet de recréer du lien et une dynamique au sein de l'entreprise. Les chiffres le prouvent, **94 % des salariés qui pratiquent du sport dans le cadre de leur entreprise reconnaissent les bienfaits sur leur santé physique et 91 % sur leur santé mentale***.

Le rôle du comité social et économique

Les salariés manifestent un très fort intérêt pour la pratique d'activités sportives dans le cadre professionnel et aimeraient que leur entreprise se saisisse du sujet.

Ainsi, **58 % des salariés dont l'entreprise ne propose pas d'offre sportive souhaiteraient qu'elle le fasse***. Le CSE et les organisations syndicales peuvent être des relais pour favoriser la mise en œuvre des APS au sein de l'entreprise et garantir un suivi des actions et des initiatives.

Le rôle du CSE varie selon la taille de l'entreprise :

- **Lorsqu'il existe un CSE dans les entreprises de moins de 50 salariés**, les représentants des salariés doivent être associés à la mise en place des APS.
- **Dans les entreprises d'au moins 50 salariés disposant d'un CSE**, ce dernier est seul compétent pour organiser les APS.

Des solutions pour encourager la pratique sportive en entreprise

Le Groupe VYV et ses entités vous accompagnent pour mettre en œuvre un programme accessible à tous les niveaux de condition physique, adapté aux besoins des salariés.

Nous proposons diverses activités telles que des webinaires de sensibilisation, des programmes d'e-santé, des ateliers, des compétitions amicales, des challenges sportifs connectés, mais également des interventions de santé, des conseils en nutrition, et bien plus encore.

Grâce à son partenariat exclusif avec la Fédération Française du Sport d'Entreprise (FFSE), le Groupe VYV vous aide également à mettre en place des programmes sportifs sur mesure. En présentiel et/ou distanciel, bénéficiez de séances avec des coaches certifiés, d'un accompagnement à la création d'une salle de sport dans l'entreprise, ou encore de la mise en place d'événements sportifs. Les salariés bénéficieront d'une offre à portée de main, et auront une véritable opportunité de prendre soin de leur santé et d'agir pour un meilleur équilibre professionnel/personnel.

* Baromètre 2024 du sport en entreprise, Harmonie Mutuelle et Amaury Sport Organisation (ASO) réalisé avec l'Institut CSA, juin 2024.

✉ Pour plus d'informations, contactez-nous : relation.partenaire@groupe-vyv.fr



GRUPE
vyv

Pour une santé
accessible à tous

Dossier : la situation dans les établissements publics de santé

Maison d'accueil spécialisée Les Nalettes de Seyssins : les personnels alertent l'opinion publique

La distorsion est évidente. Voici ce qu'on lit sur le site de la Mas Les Nalettes :

« Les Maisons d'Accueil Spécialisées (MAS) sont des établissements ayant pour objectif de répondre aux besoins des personnes adultes handicapées en situation de "grande dépendance". Les MAS ont été créées en 1978. [...] Elles ont pour mission d'offrir une aide humaine et technique permanente, proche et individualisée. »

La rencontre avec des soignantes permet de se faire une idée de la situation :

« Nous manquons de tout : de personnel, de matériel adapté, de matériel neuf. On a remarqué qu'on nous plaçait ne position de devenir maltraitantes avec nos 40 patients. Ça a été très très dur durant tout l'été.

On a décidé d'alerter On a fait ça en dehors de tout syndicat...

C'est l'ARS qui est responsable. On réfléchit pour obtenir satisfaction.

- Pensez-vous qu'il serait utile de vous mettre en contact avec des personnels d'autres établissements de santé ?

Ce pourrait être intéressant...

On peut s'adresser à vous à la Bourse du travail. C'est bien FO ? »



Extraits du communiqué du SNMH-FO du 27 juin, juste après les élections professionnelles

REMERCIEMENTS AUX COLLEGUES

Les élections professionnelles chez les médecins hospitaliers ont été marquées par un très grand mépris pour le corps électoral. Le niveau exceptionnel de désorganisation des élections est à mettre en rapport avec celui de nos hôpitaux. Ces gens du ministère donnent aux médecins des leçons d'organisation en permanence, et ne sont pas capables de tenir à jour des listes de praticiens ou donner une possibilité opérationnelle d'exercer son droit de vote. Cette incurie a conduit à l'impossibilité de voter pour nombre d'entre nous, d'où un taux de participation non représentatif de 14,8% en moyenne avec moins de 10% dans certains collèges.

Les résultats rendus avec une semaine de retard après de nombreuses ruptures dans les procédures électroniques ont une fiabilité discutable. La sincérité du vote elle-même est douteuse.

L'approbation des méthodes du ministère et la complicité affichée par les associations de « syndicats » regroupés en deux grandes entités nous fait honte. La grande majorité des collègues ne s'y trompent pas et tournent le dos à cette élection. Les médecins ne se sentent pas représentés convenablement.

Le Syndicat National des Médecins Hospitaliers Force Ouvrière enregistre dans ce contexte décomposé une progression par rapport à 2019. Au Conseil Sup des Professions Médicales nous sommes passés de 350 à 510 voix.

Nous remercions les collègues qui ont fait l'effort de ce vote dans ces conditions.

Concernant les élections au Centre National de Gestion nous avons obtenu quatre élus (deux titulaires et deux suppléants) dans le collège des chirurgiens pour la commission nationale statutaire et pour le conseil de discipline.

Dossier : la situation dans les établissements publics de santé

Les médecins sont une clé de voûte du système. La défense de leur indépendance, de leurs prérogatives, de leurs conditions d'exercice et de leur statut est consubstantielle à la défense de tout le système. La Sécurité sociale s'appuie sur nos statuts d'indépendance. Nombreux sont les représentants dans les établissements et au niveau des régions de notre fédération des services publics et de santé qui l'ont compris.

Remerciements aux électeurs et à tous les collègues qui ont participé à cette campagne de construction. Les plus grands combats pour le rétablissement du service public hospitalier sont devant nous, en rupture complète avec ce qui se déroule actuellement et depuis trop d'années.

Faire taire nos revendications, ce n'est pas acceptable. Quelle indépendance médicale, quelle indépendance syndicale défendrons-nous en nous taisant ou en commettant des déclarations générales sans voir que c'est la démocratie elle-même qui est en danger et avec elle l'existence même des organisations syndicales ?

Quel syndicalisme existerait qui ne s'arcbouterait pas sur les revendications ? Quelle hypocrisie il y aurait à ne pas exprimer que les revendications de notre organisation sont, pour l'essentiel, contenues dans les votes récents ?

Le Syndicat National des Médecins Hospitaliers Force Ouvrière appelle les médecins à participer, lorsqu'ils en ont la possibilité, aux rassemblements du jeudi 18 juillet devant les préfectures là où sont organisées des manifestations par les différentes organisations syndicales pour défendre les revendications et leur satisfaction immédiate :

- L'abrogation de la contre-réforme des retraites, de l'assurance chômage, de la loi immigration et séparatisme qui rompt avec plusieurs principes de la Sécurité sociale.
- L'augmentation des salaires (pour nous du point d'indice rattrapage des 4 années d'ancienneté volées) et des pensions
- La défense inconditionnelle du Service Public notamment l'Hôpital avec un programme concret de réouverture des 300 000 lits fermés en trente ans, l'abrogation des lois de destruction comme HPST, loi Touraine et ONDAM.
- La défense inconditionnelle des libertés et des droits syndicaux.
- Cessez le feu immédiat à Gaza, en Ukraine, comme partout dans le monde.

« L'indépendance nous rassemble, les revendications nous obligent ! »

Nous n'avons pas d'autre solution : organisons la résistance.

Dr Cyrille Venet, Secrétaire général SNMH FO



Extraits du tract du SNMH-FO du 16 juillet

7900 postes d'internes ont été publiés au journal officiel, c'est 1500 de moins que l'année dernière. Cela indique l'orientation politique de destruction qui est demeurée à l'œuvre jusqu'à aujourd'hui. Cette orientation du pouvoir politique est à l'opposé de notre revendication historique d'abrogation du numérus clausus, à l'opposé de notre demande de titularisation des PADHUE et à l'opposé de la demande de formation des infirmières et des aides-soignantes permettant de satisfaire la revendication : « des bras des lits ».

Emmanuel Macron doit le reconnaître : la population s'est mobilisée et a voté, majoritairement :

- Pour l'augmentation du SMIC à 1600€,
- Pour l'abrogation de la réforme des retraites,
- Pour l'augmentation des salaires,
- Pour la défense des services publics.

Le prochain gouvernement doit satisfaire les revendications ! Immédiatement !

Dossier : la situation dans les établissements publics de santé

La situation actuelle au CH VIENNE (GHT Valrhône)

Le SMUR est toujours partiellement fermé la nuit (suivant les effectifs dispo). L'ARS a notifié un arrêté en date du 2 août 2024, valable 3 mois, permettant la forte régulation des urgences.

Les services des Urgences, de la Réa et de la cardiologie sont en état « critique » dû au manque d'effectif soignant.

La nouvelle Direction générale en place a pour but principal de faire des économies de budget : 6,5 M de déficit devant être réduit de moitié au moins. Les premières mesures se font déjà sentir :

Non renouvellement des contrats CDD, réorganisation des équipes et des tâches.

Départ du DRH, du directeur adjoint à la communication et bientôt du directeur financier.

Restrictions en matière de consommables de bureau : papier ; crayon ; imprimantes ; etc.

Durcissement des conditions d'accessibilité aux missions HUBLO (Application Internet pour la gestion des remplacements de personnels) – 300 à 600 missions coûteuses par mois suivant les périodes.

Le rapport d'observation de la chambre régionale des comptes stipule clairement que le Centre Hospitalier de Vienne connaît des difficultés de recrutement notamment dû à son management et à sa situation géographique.

Passage en 12h des infirmières d'EPHAD...



Au CH LA TOUR DU PIN (GHT GHND)

Un service de 12 lits (UCC) fermé suite au manque de médecin sur le site.

Nombreux arrêts maladies entraînant des missions HUBLO.

Recrutement d'un médecin intérimaire pendant quelques mois.

Plusieurs services en mode dégradé, avec explosion du nombre d'heures supplémentaires générées.

Fermeture du service de pharmacie et report sur le CH de Bourgoin-Jallieu.

Erreurs comptables sur fiche de paie, prélèvement à la source, fin de contrat, papiers non donnés etc.



Au CH Pierre OUDOT de Bourgoin-Jallieu (GHT GHND)

Le bail emphytéotique hospitalier (BEH) lie le CHPO à Bouygues par un contrat de partenariat privé /public depuis 2011 pour une durée de 35 ans : le budget de l'établissement est amputé de 1,2 millions d'euros par mois !

- Fermeture des urgences au public plus de 24 nuits entre juin et début septembre, en lien avec des difficultés majeures de recrutement médical : 7 postes pour 23 nécessaires pour la période estivale ! Le service des urgences de l'hôpital de Pont de Beauvoisin ferme en même temps.

50 000 passages urgences dont 10 000 pédiatriques

- 1 ligne SMUR complète et 1 équipe paramédicale d'urgence (composée d'un conducteur ambulancier SMUR et d'une infirmière) va démarrer à l'automne, comme à Vienne et au CHUGA.

- Report sur des maisons médicales, elles-mêmes sous pression et menaçant de fermer.

- Difficultés de pérennisation du service de néonatalogie de niveau A2, dont le schéma public-privé, imposé par l'ARS, est inédit : d'une année sur l'autre le service déménage à l'hôpital ou à la clinique. Ce service pallie au besoin vital sur le territoire nord-Isérois de prise en charge des nouveau-nés fragiles.

- Départs de médecins spécialistes (cardio, neuro, pneumo, uro, stomato, gériatrie, pédiatrie), entraînant des fermetures (temporaires ?) de lits voire de services.

- En juin, les fermetures de lits sont estimées par la direction à hauteur de 30% en Médecine Chirurgie Obstétrique, et 20% Soins de Suite et de Réadaptation.

Dossier : la situation dans les établissements publics de santé

- Augmentation des situations non réglementaires, voire illégales se traduisant pour le personnel non médical par :
- Des plannings dépassant 48h avec des semaines à 60h.
- Pour « bénéficier » d'un weekend en congé annuel durant l'été, les agents sont obligés d'en travailler un de plus le mois suivant. Ces week-ends de congés seraient depuis des années à « rembourser au service ».
- Des rappels à domicile abusifs pour demander de revenir travailler sur des jours de repos.
- Les 3 semaines de congés annuels consécutifs par agent pour la période estivale sont de moins en moins acceptés. Certains agents doivent couper leurs congés en 3 périodes pour que les plannings passent.
- La direction exige l'« auto remplacement » car très peu de personnel est embauché en CDD pour les remplacements.
- Le temps d'habillage et déshabillage pour les tenues professionnelles obligatoires est enfin pris en compte, mais avec une compensation budgétaire imposée : le temps de repas (non réglementaire) est défalqué du temps de travail, et devrait passer bientôt de 20 à 30 min contre l'avis des personnels et des représentants du personnel. Il sera en compensation de la prise en compte du temps d'habillage, soit donc une opération nulle pour les heures à payer au personnel.
- Le service de pédopsychiatrie est en crise majeure depuis 2 ans : départ de 6 médecins, un seul médecin actuellement ; fermetures et fusions de sites, réorganisation continue des dispositifs de soin, départ massif et turn-over de personnel... Une dégradation des soins malgré les alertes internes et aux tutelles.
- Un Danger Grave et Imminent (DGI) a été déposé par le syndicat FO en novembre 2023 pour une souffrance psychique importante des personnels soignants confrontés à un management répressif et harceleur.
- Il n'y a plus de Service de Santé au Travail suite au départ de tous les professionnels.
- Problème de gouvernance et de management autoritaire avec nette augmentation des procédures à visée disciplinaire, instances bafouées, non-respect des mandats syndicaux et des heures qui y sont attachées.



Dossier : la situation dans les établissements publics de santé

Pistes d'analyses et perspectives :

Les mesures urgentes à prendre sont certainement d'abord d'ordre budgétaire. C'est bien l'enchaînement des réformes qui a fini par complètement étrangler le fonctionnement de l'hôpital, en resserrant encore les dépenses, en cherchant à faire encore des économies, aggravant inexorablement l'état des soins rendus à la population et dégradant toujours les conditions de travail des professionnels.

- L'abandon définitif du financement TD2A, la libération de l'Ondam en inversant la logique pour faire correspondre les dépenses aux besoins et non l'inverse, permettraient de changer d'emblée la situation.
- Un recueil des réels besoins territoire par territoire en termes de services de soins, d'aide pour des filières particulièrement dégradées, d'aide financière pour les établissements ayant des fragilités financières structurelles (par exemple le BEH du CHPO) est nécessaire.
- Une hausse conséquente des salaires pour tous les corps de métier, une embauche immédiate avec des conditions ainsi améliorées dans les professions médicales (notamment les médecins internes et Padhues), paramédicales, techniques et administratifs.
- Une ouverture des formations en correspondance des besoins.
- La réouverture des services et des lits fermés depuis plusieurs années.
- Un changement de gouvernance avec une vraie cogestion des services intégrant les représentants des différentes catégories professionnelles élus et mandatés par les organisations syndicales, la création d'instances décisionnelles permettant de formaliser et valider, par les représentants de tous les corps de métier, les orientations et les organisations.
- La réintégration du CHSCT.
- L'arrêt des activités privées au sein des établissements publics.

Carole VERDIER, secrétaire générale du syndicat FO du CHPO, adjointe à l'Union départementale et à la région
Claire ASTON, secrétaire adjointe du syndicat FO du CHPO, membre du Groupement départemental FO services publics et santé





ÉCLAIRONS L'ENTREPRISE À LA LUMIÈRE DU SOCIAL

Chaque jour et depuis plus de 30 ans, nos équipes pluridisciplinaires composées d'experts-comptables, de juristes et consultants en relations sociales, d'économistes, d'industriels et de spécialistes en matière de santé, sécurité et conditions de travail se mobilisent au service des représentants du personnel et uniquement pour eux.

Notre mission commune est de veiller à ce que l'humain et le progrès social restent au cœur des dynamiques des organisations, qu'elles soient privées ou publiques. Pour cela, nos experts mobilisent collectivement leurs savoir-faire et leurs expériences pour vous être toujours plus utiles et plus proches de vos enjeux.

Syncéa a pour vocation de vous apporter ses expertises, ses conseils, ses formations et son accompagnement tout au long de vos mandats et au service de votre engagement.

Une rentrée scolaire sous tension



La satisfaction des revendications MAINTENANT !

Les résultats des élections législatives confirment la déroute du président de la République et le profond rejet de la politique antisociale menée depuis 7 ans et adoptée à coups de 49-3 répétés. Des gilets jaunes à la mobilisation contre le recul de l'âge de départ à la retraite, en passant par la révolte des jeunes des quartiers populaires, la colère n'a cessé de s'exprimer malgré la répression.

Aujourd'hui, Emmanuel Macron est totalement discrédité.

Plusieurs ministres ont été battus, dont Stanislas Guerini qui préparait la destruction du statut de fonctionnaire, et Sarah El Haïry, propagandiste forcenée du SNU... Le Premier ministre Gabriel Attal a remis sa démission. Leurs réformes doivent disparaître avec eux !

Dans l'Enseignement, la Culture et la Formation professionnelle, les personnels se mobilisent depuis des mois pour les salaires, pour l'arrêt des suppressions de postes, pour le rétablissement des 10 milliards d'euros retirés du budget 2024. Dans l'Education nationale, ils ont engagé une bagarre inédite aux côtés des parents d'élèves pour le retrait du « Choc des savoirs » et des groupes de niveau.

Le président Macron demande au ministre Attal de rester pour poursuivre sa politique ! Hors de question que les contre-réformes que nous combattons soient maintenues !

La FNEC FP-FO exige la satisfaction immédiate de toutes les revendications :

- Abrogation de la réforme des retraites ! Abandon de la réforme de l'assurance chômage !
- Augmentation des salaires !
- Abrogation du « choc des savoirs » et de toutes les contre-réformes !
- Retrait du projet de réforme Guerini de destruction de la Fonction publique et des statuts !
- Annulation de toutes les coupes budgétaires et des suppressions de postes !
- Abandon de Parcoursup et du Service National Universel !
- Pour le cessez-le-feu en Palestine comme en Ukraine et l'arrêt du génocide à Gaza ! Arrêt des livraisons d'armes à Israël et en Ukraine !

Les salariés pourront compter sur Force Ouvrière pour continuer à défendre les revendications, les libertés, les droits démocratiques et les faire aboutir par la mobilisation si nécessaire.

Montreuil, le 8 juillet 2024

Extraits de la prise de position envoyée au DASEN (Directeur académique de l'Isère), à la rectrice de l'académie de Grenoble, au chef de l'Etat ainsi qu'à la presse.

Nous, personnels enseignants-AED-AESH-infirmier, de l'Éducation nationale du collège Flavius Vaussenat d'Alleverd, nous demandons comment il est possible d'envisager une rentrée sereine avec :

- le maintien du « choc des savoirs » qui affecte de façon concrète nos conditions de travail et les conditions d'apprentissage des élèves dès le lundi 2 septembre et qui renforcera à terme les inégalités comme le démontrent les chercheurs depuis 50 ans,
- l'application de la circulaire de rentrée datant du 27 juin comme si des élections n'avaient pas eu lieu,
- un budget prévisionnel amputé de 700 millions d'euros pour 2025 proposé par le 1er ministre démissionnaire,
- l'application de l'acte 2 de l'école inclusive sans moyen et sans établissements spécialisés supplémentaires, sans création d'un statut de fonctionnaire pour les AESH avec une vraie formation pour tous les personnels,
- des effectifs trop nombreux (jusqu'à 29 élèves au lieu de 24) dans les classes,

Cette situation est insupportable pour les millions de personnels et de parents d'élèves qui se préparent à une rentrée sous le signe de l'austérité, avec les suppressions de postes et la mise en place des groupes de niveaux... La rentrée ne peut pas se faire sans une remise en cause des mesures décidées par un gouvernement démissionnaire, les revendications demeurent, notamment l'abrogation du « choc des savoirs ».

Par ailleurs, les personnels demandent une revalorisation des gilles indiciaires (actuellement 9 euros de plus par mois au bout de 9 années d'AED) et une augmentation du point d'indice.

Une rentrée scolaire sous tension

Réunion inter établissements du vendredi 6 septembre 2024 à Crêts-En-Belledonne

Étaient présents des représentants syndicaux du SNFOLC, du SNES-FSU pour les personnels enseignants et les AESH, les représentants de parents d'élèves FCPE, des parents, des enseignants de mathématiques et de français des collèges du Grésivaudan et du lycée de Pontcharra. Des personnels absents avaient indiqué les conditions de la rentrée scolaire dans leurs établissements.

La mise en place de la réforme du choc des savoirs dans les collèges fait que chaque établissement doit fonctionner en autonomie avec les contraintes mises en place (ou pas) par le chef d'établissement et en fonction du rapport de force du printemps. Le point commun à tous les établissements est l'impact des « barrettes » en français et maths (obligation que tous les cours de math aient lieu en même temps, comme les cours de français) sur l'ensemble des emplois du temps des enseignants et des élèves avec des amplitudes horaires de 7 à 8 heures par jour.

Collège de Domène : les collègues ont constitué des groupes hétérogènes en 6ème et en 5ème qui restent avec les mêmes enseignants durant toute l'année scolaire. Ils ont pour contrainte les barrettes en français et maths et des classes entières à gros effectif (31) avec 1 heure en demi-groupe tous les 15 jours.

Collège de Crolles : comme à Domène en 6ème et de 5ème, alignement en barrettes des groupes hétérogènes. Une classe n'a pas de professeur principal. Les stagiaires sont sollicités pour être professeur principal, ce qui n'est pourtant pas recommandé. Une classe n'a pas de professeur de français.

Collège de Saint-Ismier : les équipes ont refusé le tri des élèves, la direction a accepté de ne pas mettre en place la réforme à la lettre.

Collège d'Alleverd : élèves de 6ème et de 5ème avec heures en barrettes pour les maths et le français, mais pas de groupes hétérogènes (un groupe d'élèves en grandes difficultés pour chaque niveau) contre l'avis des enseignants : les enseignants de math ont proposé de constituer 5 groupes d'élèves de niveau hétérogène pour baisser les effectifs entre 20 et 23 au lieu de 28-29 dans chaque classe de 6ème. Proposition refusée par l'administration. Cette organisation induit la pratique des sciences en classe entière (28/29), sans demi-classe contrairement aux années précédentes pour le niveau 5ème.

Collège de Pontcharra : pas de professeur d'arts-plastiques ni d'éducation musicale. Il manque 3 heures en SVT, et l'EPS est incomplète.

Collège de Goncelin : groupes de besoins constitués en français et en maths.

Collège du Touvet : pas de pression de la part de la hiérarchie avec des groupes hétérogènes car les heures sont présentes. Mais il manque 1 surveillant à temps complet, et 18 heures en français pour les 6 premiers mois.

Décisions prises : la FCPE contacte la journaliste de FR3 Alpes présente lors de l'opération collège mort à Alleverd, qui avait réalisé un bon reportage sur les revendications et les raisons du refus de cette réforme par les fédérations de parents d'élève et les personnels de l'Education nationale. Des réunions se tiendront régulièrement pour faire le point et éventuellement organiser des mobilisations.

FNEC FP FO Le Syndicaliste Indépendant
Journal d'adhésion de la Fédération de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle

Face au coup de force de M. Macron contre les revendications : s'organiser et préparer la mobilisation

RESPECT DE LA DÉMOCRATIE
Abrogation de la réforme Macron sur les retraites !
Augmentation de 10% de la valeur du point d'indice ?
Des années dans les écoles, collèges et lycées !
Abandon de la réforme du choc des savoirs !

Dossiers
- Bourses
- Scolarisation

Valeo : 350 emplois en jeu !

Avec l'annonce par la direction de son intention de « **rechercher un repreneur pour la totalité du site** » de Saint-Quentin-Fallavier, la grève des salariés de Valeo a pris une autre tournure. Alors qu'une centaine de salariés de Valeo tenaient ce **lundi 15 juillet un piquet de grève devant le site de leur entreprise à Saint-Quentin-Fallavier**, ils ont appris via un communiqué de leur direction – réunie en CSE central à Créteil – l'intention de l'équipementier automobile de rechercher un repreneur pour la totalité du site nord-isérois. **Les 350 salariés redoutent plus que jamais la fermeture de leur usine.**

« Jusqu'ici, le groupe cherchait à louer des mètres carrés au sein de l'entreprise pour renforcer son chiffre d'affaires. Aujourd'hui, la direction parle de la totalité du site », déplore Kemal Sazeri, secrétaire du syndicat FO.

Devant la chute drastique de sa production, l'usine iséroise espérait l'arrivée d'une nouvelle activité pour pallier la quasi-disparition des démarreurs diesel, activité délocalisée en grande partie en Pologne. La direction misait sur « l'électrification des véhicules », et notamment sur la fabrication d'un nouveau moteur électrique DMG pour lequel le pôle recherche et développement de Valeo Saint-Quentin-Fallavier a travaillé pendant plusieurs mois.

« L'annonce du jour nous fait penser que cette activité sera déployée en Turquie, sur le site Valeo de Bursa, dans un pays low cost et non chez nous », commente l'intersyndicale FO/CGT/CFE-CGC qui craint, à terme, la fermeture définitive de l'usine iséroise.

« En 2018, nous avons renoncé à deux ans d'augmentation de salaires et cinq jours de RTT dans le cadre d'un accord de compétitivité. En échange, la direction nous faisait miroiter la fabrication annuelle de 400 000 moteurs GMG pour voiture électrique. Au final, nous n'avons réalisé que 40 000 pièces par an et les salariés hors production ont été mis en chômage partiel », dit Serge Gonnellaz, délégué Sud Industrie, écœuré. « Les tarifs d'achat à la pièce ont baissé et notre unique client est aussi un concurrent », rappelle Pierre-Angé Carmona, délégué de la Confédération autonome du travail (CAT).

Dans un secteur automobile sinistré, ce site, qui dans ses belles années a fait vivre jusqu'à 1 200 personnes, 800 en 2008 et 350 aujourd'hui, tiendra-t-il encore ?

Les syndicats ont lancé une procédure de danger grave et imminent. En réponse, la direction a augmenté le volume horaire de la psychologue et de l'infirmière du site.

L'équipementier automobile cherche aussi un repreneur pour son site industriel des Yvelines et son centre de développement de la Sarthe. « Pour nous, le processus de fermeture est en route. Dans un an, la direction aura beau jeu de nous dire que personne ne s'est proposé et que la fermeture de Saint-Quentin-Fallavier s'impose », pronostiquent les membres de l'intersyndicale.

Pour éviter la fermeture définitive, un repreneur doit se manifester avant le 15 octobre...

70 salariés grévistes du site de Saint-Quentin sont montés à Paris au siège de l'entreprise le mardi 17 septembre pour exprimer leur refus d'un repreneur pour leur usine.

On lit dans la presse : Les salariés étaient certains que le moteur serait fabriqué sur place. « Ça fait plus d'un an qu'est développé un moteur électrique pour véhicule hybride. Il a été conçu à Saint-Quentin, développé, modifié, et adapté à Saint-Quentin. » Des représentants syndicaux étaient venus de plusieurs sites Valeo de France.

Un cordon de CRS les a tous empêchés d'accéder au bâtiment.





Les dispositifs d'épargne d'entreprise : un rappel utile

Les dispositifs d'épargne d'entreprise sont mis en place par les entreprises au bénéfice de leurs salariés. On peut en distinguer deux types : l'épargne salariale et l'épargne retraite. Ils permettent aux salariés de se constituer une épargne dans un cadre fiscal avantageux puisque les sommes récupérées en sortie sont exonérées d'impôt. Le Groupe VYV vous propose un rappel des différents dispositifs existants.

Qu'est-ce que l'épargne salariale ?

L'épargne salariale est un dispositif d'épargne collectif qui lorsqu'elle est mise en place concerne l'ensemble des salariés. Elle permet d'associer financièrement les salariés à la réussite de l'entreprise. L'épargne salariale est représentée par **3 dispositifs** qui peuvent être versés dans **2 plans d'épargne salariale**.

Les dispositifs d'épargne salariale

1. L'intéressement est un dispositif facultatif permettant le versement d'une prime en fonction de la performance de l'entreprise grâce à des critères définis.

2. La participation est un dispositif obligatoire pour les entreprises de 50 salariés et plus permettant de redistribuer aux salariés une partie des bénéfices de l'entreprise.

Les sommes attribuées peuvent **être perçues immédiatement ou placées avantageusement** sur des plans d'épargne salariale.

3. L'abondement permet à l'entreprise de compléter le versement effectué par le salarié (intéressement, participation, compte épargne temps (CET), versement volontaire) dans un **plan d'épargne salariale**.

Les plans d'épargne salariale et retraite d'entreprise

Il existe deux plans d'épargne salariale :

- **Le PEE** (plan d'épargne entreprise) qui permet aux salariés d'épargner pour des projets avec une échéance minimale de 5 ans.
- **Le PERCOL** (plan d'épargne retraite collectif) qui permet aux salariés d'épargner pour accroître leurs ressources une fois la retraite venue. L'épargne est ainsi bloquée jusqu'à la retraite.

Le PERO (plan d'épargne retraite obligatoire) quant à lui, est un contrat de retraite collectif à adhésion obligatoire. Ce compte est alimenté par des versements de l'employeur et ceux éventuels du salarié. Il peut concerner l'ensemble du personnel ou une ou plusieurs catégories de salariés.

Le déblocage anticipé des sommes pour chacun des trois plans est possible sous certaines conditions.



ZOOM SUR LA LOI DE PARTAGE DE LA VALEUR AU SEIN DE L'ENTREPRISE

Dès le 1^{er} janvier 2025, les **PME de 11 à 49 salariés** ayant réalisé un **bénéfice net fiscal d'au moins 1 % de leur chiffre d'affaires durant trois années consécutives**, auront l'obligation de mettre en place un dispositif de partage de la valeur : participation, intéressement, abondement ou prime de partage de la valeur (PPV). Les salariés pourront, s'ils le souhaitent, verser tout ou partie de la prime sur un plan d'épargne salariale. La PPV est un dispositif pérenne que les entreprises peuvent mettre en place chaque année.

✉ Pour plus d'informations, contactez-nous : relation.partenaire@groupe-vyv.fr



GR O U P E
vyv

Pour une santé accessible à tous

D'où vient l'essentiel des profits extraordinaires des entreprises du CAC40 ?

Michel Moussay, de l'UDR, a procédé à l'analyse de quelques chiffres très officiels... La conclusion est sans appel : **« Nous pouvons donc affirmer que ce sont les exonérations et allègements de cotisations sociales patronales qui contribuent, quasi exclusivement, au versement des dividendes aux actionnaires. »**

La preuve en 5 tableaux

Depuis la création du C.I.C.E. en 2013, les exonérations et allègements de cotisations sociales patronales explosent. Depuis 2019, monsieur Le Maire, qui a déclaré « *Il ne faut pas toucher aux aides aux entreprises* », a transformé le CICE en allègements de cotisations sociales. Le tableau ci-dessous montre clairement que les comptes de la Sécurité sociale seraient largement excédentaires sans les cadeaux antisociaux faits aux entreprises.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Déficit Sécurité sociale	-5	-2,5	-3	-39,5	-24	-19	-8,7
Exonérations de cotisations sociales patronales	35,5	37,2	54,1	55,4	64,05	73,7	88
Excédents « possibles »	30,5	34,7	51,1	15,9	40,05	54,7	79,3

(*) en milliards d'€uros

Voici les profits des entreprises au cours de cette période de 2017 à 2023 :

Résultats nets des entreprises CAC 40	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
	96,54	88,37	79,50	39,00	156,00	142,00	123,90

(*) en milliards d'€uros

NB : il faut prendre le résultat de 2020 avec précaution.

Résultats exceptionnels... distribution de dividendes exceptionnelle aux actionnaires. Le tableau ~~ci~~ ci-dessous montre :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dividendes reversés	50.90	57.40	60.20	36.00	69.40	80.20	97.10

(*) en milliards d'€uros

Nous ne détaillons pas le cash, la distribution d'actions gratuites et/ou l'achat d'actions à moindre coût. Le constat est clair : **les dividendes versés aux actionnaires ont progressé de plus de 90% depuis 2017 !**

Devant l'énormité de ces chiffres nous devons nous poser la question : quelle est la part des exonérations et allègements de cotisations sociales dans la production de richesses en ~~fa~~ faveur des entreprises mais aussi dans la distribution de dividendes toujours plus importants.

% Exonération/Profits	37%	42%	68%	142%	41%	52%	71%
------------------------------	-----	-----	-----	------	-----	-----	-----

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Résultats entreprises du CAC40	96,54	88,37	79,5	39	156	142	123,9
Exonérations de cotisations sociales patronales	35,5	37,2	54,1	55,4	64,05	73,7	88

(*) en milliards d'€uros

Conclusion incontestable : les entreprises du CAC 40 ne sont pas sans ressources. Le résultat net de chaque année serait toujours positif sans exonérations et allègements de cotisations sociales mise à part l'année 2020.

D'où vient l'essentiel des profits extraordinaires des entreprises du CAC40 ?

Dividendes versés aux actionnaires : une situation au beau fixe ! Le tableau suivant le montre :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dividendes aux actionnaires	50,9	57,4	60,2	36	69,4	80,2	97,1
Exonérations de cotisations sociales patronales	35,5	37,2	54,1	55,4	64,05	73,7	88
% Exonération/Profits	70%	65%	90%	154%	92%	92%	91%

(*) en milliards d'€uros

« Nous pouvons donc affirmer que ce sont les exonérations et allègements de cotisations sociales patronales qui contribuent, quasi exclusivement, au versement des dividendes aux actionnaires.

De notre point de vue Force Ouvrière, il est urgent d'affirmer, et de dire haut et fort, qu'il n'y a aucune raison de taxer une fois de plus ceux qui paient leurs cotisations (les salariés actifs, chômeurs, et retraités) alors que ceux qui ne paient quasiment plus de cotisations font des profits et reçoivent des dividendes issus majoritairement des exonérations et allègements de cotisations sociales patronales. »

L'Union départementale des retraités de l'Isère prépare son Assemblée générale



Cher(e)s camarades retraité(e)s FO de l'Isère, notez dès aujourd'hui sur votre agenda :

Jeudi 14 novembre 2024

Bourse du Travail de Grenoble, salle 153

10h-12h : Assemblée Générale de l'UDR FO 38

Ordre du jour :

- Actualités syndicales du département
- Intervention d'Alain Collard, membre du Bureau National de l'UCR FO
- Intervention de Philippe Beaufort, secrétaire de l'UD FO Isère
- ... Questions diverses

12-14h : apéritif et buffet

Participation demandée : 8,00€.

Les frais de traiteur ont considérablement augmenté, cette participation assure un peu moins de la moitié des frais, l'apéritif est offert par l'UD

**Pour une bonne organisation,
merci de s'inscrire dès maintenant :**

udr@fo38.fr ou 06.35.94.76.55

L'Assemblée générale est un moment privilégié de la démocratie syndicale... et aussi un moment convivial et fraternel.

Notre AG sera animée par **Alain Collard du Bureau National de l'UCR FO et président de l'UDR FO de Haute-Savoie**

Venez nombreux ! Inscrivez-vous dès maintenant !

UDR : mobilisation des retraités le 17 octobre

à l'appel du groupe des 9



Jeudi 17 octobre 2024, 11h00

Sur le parvis du CHU de Grenoble (entrée Belledonne)

Rassemblement,

distribution de tracts et conférence de presse

Pour :

- Défense du pouvoir d'achat des retraités par l'indexation de toutes les pensions sur les salaires, la revalorisation des pensions au moins à hauteur de l'inflation, le rattrapage des pertes subies et l'exigence de ne plus avoir de pension inférieure au SMIC.
- Défense des pensions de réversion.
- Défense de l'accès aux soins dans le cadre du 100 % Sécu que nous revendiquons.
- Défense des services publics, en particulier ceux de proximité : hôpitaux, EHPAD, SSAD, transports, télécommunications, etc.
- Nous demanderons le soutien des parlementaires.



Santé : une addition salée pour les plus fragiles !

Dans l'attente du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS 2025), les mesures envisagées constituent pour FO de véritables menaces sur notre système de santé et de protection sociale avec un risque de renoncement aux soins en raison d'un reste à charge de plus en plus élevé.

Un rapport de l'Inspection Générale des Affaires Sociales-Inspection Générale des Finances (IGAS-IGP) préconise la sortie de certaines pathologies de la liste des 29 Affection de Longue Durée (ALD) pour réaliser une économie de 540 à 870 millions d'euros.

Rappelons que 20 % de la population française est aujourd'hui frappée par une de ces maladies.

Un autre rapport IGAS-IGF propose d'imposer, comme sur les médicaments ou les actes médicaux, une franchise sur les dispositifs et appareillages médicaux pour générer une économie de 380 millions d'euros par an.

Rappelons que toutes les franchises médicales existantes ont déjà doublé depuis le 1er avril 2024.

Des réflexions sur l'indemnisation des arrêts de travail, notamment allonger le délai de carence actuel de 3 à 8 jours.

Dans les solutions envisagées pourtant, personne n'évoque les 74 milliards d'exonérations de cotisations qui privent la Sécurité sociale de ses ressources propres.

FO s'opposera à toute mesure entraînant une régression de notre système de santé et de notre Sécurité sociale.

*Extrait d'un communiqué de la Confédération FO
du 11 septembre 2024,
signé Eric Gautron, secrétaire confédéral
chargé de la Protection Sociale collective*

Conseils pratiques à un camarade débutant

Bonjour camarade,

Je te joins un petit récapitulatif de notre CT.

Concernant notre mobilisation de [demain] :

Je vais voir pour apporter qqs gilets et drapeaux

Rdv vers 8h30 sur votre parking - je communiquerai sur le groupe WhatsApp

Concernant la fédération :

Contact J... : tél 07 ... ou par mail : j...@...fr

Ils organisent parfois des stages à la fédération. C'est l'occasion de rencontrer des camarades des mêmes secteurs d'activité et de connaître les actualités au niveau de la branche. Pour la prochaine, c'est trop tard pour faire la demande de congé...

Concernant l'Union départementale : udfo38@fo38.fr

Demande à Sylvie la secrétaire le calendrier des formations sachant que le mieux est de faire "découverte FO" en premier. Je te joins les éléments d'inscription pour la session de Vienne.

Concernant ton patron... Il doit te fournir : un panneau d'affichage ; un bureau ; des outils pour travailler (ordi avec connexion internet et imprimante) ; un Code du travail (ou abonnement en ligne) ; un accès à la BDESE ; une mise à jour annuelle de la convention collective

Ces éléments sont le minimum à exiger de lui pour commencer à vous faire respecter.

L'étape 1, ce serait de lui faire un courrier avec les textes de loi qui lui précisent ses devoirs. Je te laisse chercher : c'est un bon exercice 😊 et l'occasion de vérifier ce que tu es en droit de demander...

L'étape 2, s'il ne répond pas dans le délai que tu lui auras laissé : lui renvoyer tes demandes avec copie à l'inspecteur du travail.

Concernant la NAO, idem : il faut lui faire un mail lui rappelant qu'il a OBLIGATION d'ouvrir des négociations sur les salaires et les conditions de travail, et lui demander un calendrier (3 réunions en général).

Voilà je pense avoir fait le tour, à dispo si tu as d'autres questions et à mardi pour en parler plus longuement.



L'UL de Bourgoin-Jallieu est installée dans ses nouveaux locaux



Thomas, le secrétaire, dans le bureau de l'UL FO



La salle de réunion

PERMANENCES JURIDIQUES

FO Isère
la force syndicale

DROIT DES SALARIÉS

DÉFENSE DES SALARIÉS
DU PRIVÉ ET DU PUBLIC

En collaboration avec le cabinet de
Laure Germain-Phion & Laure Jacquemet,
les permanences juridiques se tiennent dans les locaux
de votre UD, à la Bourse du Travail de Grenoble ou par téléphone,

TOUS LES MERCREDIS MATINS

Pour rencontrer une des avocates du cabinet, vous pouvez prendre rendez-vous
auprès de votre UD en téléphonant au 04 76 09 76 36.

Ces rendez-vous sont réservés aux adhérents à jour de leur cotisation.

RÉSOLUTION DE LA COMMISSION EXÉCUTIVE DÉPARTEMENTALE RÉUNIE À GRENOBLE LE 15 JUILLET 2024 (EXTRAITS)

Au lendemain des élections européennes, notre organisation syndicale avait qualifié d'aveu d'échec la dissolution décidée par le président de la République. « *Aveu d'échec à contenir ou à apporter des réponses aux colères qui s'expriment dans les urnes. Colère face à une inflation toujours élevée, au recul du pouvoir d'achat, à l'envolée des factures énergétiques. Colère face au recul des services publics, à la situation de l'hôpital public, au manque de moyens et d'effectifs dans les écoles. Colère face aux déserts médicaux, colère toujours vive face à une réforme des retraites rejetée par une immense majorité de la population et imposée sans véritable débat au parlement, colère face au recul inédit des droits engagés par la réforme de l'assurance chômage.* »

Rappelant sa condamnation de l'économie de guerre comme de toutes les guerres, la confédération précisait que la décision de dissoudre « était aussi l'échec d'une politique qui s'entête dans une posture de va-t-en-guerre quand l'immense majorité des salariés attend des réponses sur les salaires et les conditions de travail ; l'échec d'une pratique du pouvoir vertical, qui méprise le parlement, les interlocuteurs sociaux et la démocratie sociale ».

Notre Union Départementale n'a donné aucune consigne de vote vis-à-vis de tel ou tel parti. Pour autant, et contrairement à ce que nous avons ici et là entendu, cette absence de consignes ne signifie pas neutralité dans le débat politique. Politiques menées desquelles nos revendications ne sont pas indissociables, au contraire, ces revendications sont notre boussole. S'il faut encore le rappeler, l'UD FO Isère, comme sa confédération, a toujours condamné toute forme de rejet de l'autre (racisme, antisémitisme, xénophobie, homophobie,...). Par ailleurs, notre attachement aux valeurs républicaines qui forment notre indépendance, ne nous fait pas oublier les programmes antisyndicaux de partis politiques.

Les revendications portées par l'UD FO Isère et les salariés demeurent urgentes : augmentation des salaires, défense de la protection sociale collective et du paritarisme, renforcement des services publics partout sur le territoire, refus de l'austérité, des emplois stables avec un vrai travail, un vrai salaire, un vrai contrat, défense de la liberté syndicale et de la liberté de négociation, préservation et amélioration des conventions collectives dans le privé et du statut général de la Fonction publique, abrogation de la réforme des retraites, préservation des droits des demandeurs d'emploi par l'abandon de la réforme de l'assurance chômage, lutte contre toutes les discriminations, arrêt de l'économie de guerre et le cessez-le-feu partout dans le monde, en Ukraine comme à Gaza.

L'UD FO de l'Isère est prête à mobiliser s'il le faut pour voir aboutir la satisfaction des revendications.

Unanimité

RÉSOLUTION DU COMITÉ CONFÉDÉRAL NATIONAL DES 24 & 25 SEPTEMBRE 2024 (EXTRAITS)

Le Comité Confédéral National Force Ouvrière réuni à Carcassonne s'inscrit dans l'ensemble des revendications des résolutions du XXVème Congrès confédéral de juin 2022 à Rouen.

A l'occasion des élections législatives, les électeurs ont très nettement indiqué leur rejet des politiques menées par le gouvernement sortant. FO s'opposera à toute politique d'austérité du nouveau gouvernement.

Le CCN affirme que les revendications de Force Ouvrière sont plus que jamais d'actualité et continuera de les porter quels que soient nos interlocuteurs.

Conclusion

Pour obtenir satisfaction sur notre cahier de revendications, en particulier l'abrogation de la réforme des retraites et l'augmentation des salaires, le CCN décide d'engager une campagne de mobilisation (assemblée de syndiqués, réunions publiques et meetings locaux, distributions de tracts, collages, etc.) avec organisation d'un meeting à caractère national à Paris avant le débat à l'Assemblée nationale.

Parallèlement, le CCN mandate le Secrétaire général et le bureau confédéral pour proposer aux autres organisations syndicales l'action commune afin d'obtenir par la mobilisation – y compris par la grève – l'abrogation de la réforme des retraites.

Unanimité



**Quel que soit mon métier,
Quelle que soit la taille de
mon entreprise**

**FO EST TOUJOURS
À MES CÔTÉS
À CHAQUE MOMENT**

**Pour me représenter, pour mes droits :
salaire, emploi, conditions de travail, formation,
négociation, conventions collectives,
protection sociale, prévoyance,
conseil, aide, défense**

Je vote

